

MEDIATHEQUE
Régie de recettes
Encaissement des adhésions, photocopies, indemnités de retard, forfait internet,
remboursements de cartes perdues et de tous droits afférents au fonctionnement
de la médiathèque
Nomination des mandataires

Nous, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
Vu la décision n°34 en date du 12/04/2013 instituant une régie de recettes pour Encaissement des adhésions, photocopies, indemnités de retard, forfait internet, remboursements de cartes perdues et de tous droits afférents au fonctionnement de la médiathèque ;
Vu l'arrêté n°1243 du 22/12/2016 ;
Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 27.11.17 2017 ;
Vu l'avis conforme du régisseur en date du 29/11/17 ;
Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 29/11/17 ;

- ARRETONS -

ARTICLE 1er L'arrêté n°1243 du 22/12/2016 susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 Mmes Sandrine BALAGUER, Patricia CLARION, Isabelle LANZI et M. Rolland REVEST sont nommés mandataires de la régie susvisée, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code pénal Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie;

ARTICLE 3 Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle codificatrice n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Fait à Bandol, le - 4 DEC. 2017

Le Maire de Bandol,
Jean-Paul JOSEPH



Régisseur titulaire *

Régisseur mandataire suppléant*

graziano

Régisseurs mandataires*

lanzi
Revest

Notifié le : 29/11

Notifié le : 29/11

graziano

Notifié le :

30/11/17

29/11/17 lanzi
29/11/17 Revest
29/11/17 Revest

*Faire précéder de la mention « vu pour acceptation »